

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 juillet 2022 à 19 heures 30 minutes. Le Conseil municipal, de SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur HUET Daniel

**Etaient Présents :**

M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, M. GUESNON André, adjoints, MM. ONFROY Sylvain, M., LEFEVRE Franck, M. BRICE Vincent Mme LE NAOUR Maryline conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. PESSIN Philippe a donné procuration à M. HUET Daniel  
M CHILAYÉE Jean-Pierre a donné procuration à M. LEFEVRE Franck  
DESHOGUES Jacky a donné procuration à M. GUESNON André

M. BRICE Vincent a été nommé secrétaire de séance

## 1. DEL. 2022/19 - APPROBATION DU CONSEIL DU 24 Mai 2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil du 24 mai 2022.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2022

## 2. DEL. 2022/20 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET « AMENDES DE POLICE »

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi que les « amendes de police » pour les travaux cités ci-dessous :

- Aménagement du réseau d'éclairage public « Route de La Croix Paulet »
- Aménagement du réseau d'éclairage public « Le Bourg » - RD 309 »
- Effacement Télécom - « Rue de La Croix Paulet »

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE à l'unanimité de faire les demandes de subventions
- CHARGE Monsieur Le Maire de faire les démarches
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents référents aux demandes de subventions

## 3. DEL 2022/21 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Conformément à la loi L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article 332- 8 6°,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer pour le bon fonctionnement du service un emploi d'Agent Technique à 23h03/35h.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à temps non-complet, soit 23h03/35 heures pour le poste d'Agent Technique à compter du 1er septembre 2022.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332- 8 6°,

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Agent Technique, échelon 1, IB 367, IM 340.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non-complet, soit 23h03/35 heures à compter du 1er septembre 2022.

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2022

- ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 6, article 6413.

## 4 - POINT SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 24 mai 2022, il a été décidé de réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 100 000 € pour la réalisation des travaux d'investissement de la commune, pour assurer le financement de l'enfouissement des réseaux et les divers travaux d'investissement afin de créer un passage sécurisé pour les enfants de l'école, aménager des clôtures, etc...

Ce jour, nous avons reçu des devis complémentaires dont :

- L'aménagement du réseau d'éclairage public « Route de la Mer - RD 309 »:
  - SDEM 50 pour un montant de 33 000 € HT dont 20 100 € HT de reste à charge pour la commune
- L'aménagement du réseau d'éclairage public « Route de la Croix Paulet APS »:
  - SDEM 50 pour un montant de 54 000 € HT dont 33 000 € HT de reste à charge pour la commune
- L'effacement Télécom Roue de la Croix Paulet :
  - CEGELEC pour un montant de 41 391 € TTC

De plus, Monsieur le Maire rappelle que la commune a encore 2 emprunts en cours dont :

- L'installation de la classe mobile pour un montant d'emprunt de 120 000 € avec un reste en cours :
  - A la date du 10/07/2022 un montant de 80 509,84 €
  - Date de fin 10/01/2032
- L'aménagement des bureaux de la Mairie pour un montant d'emprunt de 115 000 € avec un reste en cours :
  - A la date du 19/02/2022 un montant de 43991.33 €
  - Date de fin 19/02/2027

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2022

### 4. a ) DEL. 2022/22 - ACCEPTATION DE DEVIS DU SDEM DES TRAVAUX DE RÉSEAU - ROUTE DE LA CROIX PAULET

Après étude des différents documents et concertations sur l'endettement de la commune, compte-tenu de ces précisions, le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis du SDEM pour un montant de 54 000 € HT dont reste à charge de 33 000 € HT de participation de notre collectivité ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit devis, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à les lancer ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR et « Amendes de Police »
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes à intervenir dès réception des dossiers de demande de subvention.

### 4. b) DEL. 2022/23 - REFUS DU DEVIS DE CEGELEC CONCERNANT L'ÉFFACEMENT TÉLÉCOM- ROUTE DE LA CROIX PAULET

Après étude des différents documents et concertations sur l'endettement de la commune, compte-tenu de ces précisions, le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- REFUSE le devis de CEGELEC pour un montant de 41 391 € TTC
- Autorise Monsieur Le Maire à se renseigner des aides de l'Etat au titre de la DETR et « Amendes de Police »

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2022

## 4. c) DEL 2022/24 - ACCEPTATION DE DEVIS DU SDEM DES TRAVAUX DE RÉSEAU - ROUTE DE LA MER - RD 309

Après étude des différents documents et concertations sur l'endettement de la commune, compte-tenu de ces précisions, le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis du SDEM pour un montant de 33 000 € HT dont reste à charge de 20 100 € HT de participation de notre collectivité ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit devis, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à les lancer ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR et « Amendes de Police »
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes à intervenir dès réception des dossiers de demande de subvention.

## 4. Questions diverses :

- Information : La secrétaire prendra contact pour les demandes de subventions DETR et « amendes de police » auprès du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00 Minutes.

à Saint Aubin des Préaux, le 14 juillet 2022

Le Maire,  
Daniel HUET

Le Secrétaire de séance  
Vincent BRICE



Approbation le 11 octobre 2022

